

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

# Canada RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Place Bonaventure, portail Sud-Oue 800, rue de La Gauchetière Ouest 7e étage, suite 7300 Montréal

Québec H5A 1L6

FAX pour soumissions: (514) 496-3822

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Oue 800, rue de La Gauchetière Ouest 7e étage, suite 7300 Montréal Québec H5A 1L6

Title - Sujet				
Tour à commande numérique 4	axes			
Solicitation No N° de l'invitation		Date		
W7701-207149/A		2019-09	1-25	
Client Reference No N° de re	éférence du client	•		
GETS Reference No N° de re PW-\$MTA-425-15476	éférence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	/ME	
MTA-9-42052 (425)				
Solicitation Closes - L'invitation prend fin Time Zone			Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM on - le 2019-11-05		Heure Normale du l'Est HNE		
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination: Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer ld - ld de l'acheteur				
Leporé, Denis		m	mta425	
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX		
(514) 701-6852 ( )		(514) 496-3822		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service MINISTERE DE LA DEFENS 2459 ROUTE DE LA BRAVOU BATISSE 53 QUEBEC Québec G3J1X5 Canada	ces et construction: E NATIONALE			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée	
Voir doc.		
Vendor/Firm Name and Address		
Raison sociale et adresse du fournisseur/c	le l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone		
Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm		
(type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/		
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



MTA-9-42052

# TABLE DES MATIÈRES

PARTIE :	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	3
1.2	BESOIN	3
1.3	COMPTE RENDU	3
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX	3
1.5	SERVICE CONNEXION POSTEL	3
PARTIE 2	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	4
2.2	Présentation des soumissions	4
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	LOIS APPLICABLES	5
PARTIE :	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1	Procédures d'évaluation	7
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE!	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
PARTIE (	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
6.2	BESOIN	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du contrat	
6.5	RESPONSABLES	
6.6	PAIEMENT	
6.7	Instructions relatives à la facturation	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9 6.10		
6.10	Ordre de priorité des documents	
_	« A »	
	N	
	« B »	
	DE PAIEMENT	
	«C»	
	RES TECHNIQUES OBLIGATOIRES À DÉMONTRER	
	« D »	
	DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
	DE VEDIEICATIONI DES EVICENCES DEL ATIVES A LA SECLIDITE	21

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

ANNEXE « E »	34
FORMULAIRE D'ATTESTATION DU FABRICANT ORIGINAL DE MATÉRIEL (FOM)	34
ANNEXE 'F'	35
ACRONYMES	
ANNEXE « G »	37
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	37
ANNEXE « H »	38
LISTE COMPLÈTE DES ADMINISTRATEURS	38

## PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Exigences relatives à la sécurité

- Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
  - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 Clauses du contrat subséquent;
  - le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html).

#### 1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 - Besoin des clauses du contrat éventuel.

#### 1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

#### 1.5 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

Id de l'acheteur - Buyer ID mta425 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2019-03-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours

#### 2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T(2014-06-26) Condition du matériel - soumission

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Par courrier ou en personne, à l'adresse suivante:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction des Approvisionnements - Région du Québec 800, rue de la Gauchetière Ouest, Portail Sud-ouest, suite 7300 Montréal, Québec, H5A 1L6

Les soumissions peuvent également être transmises en utilisant le service Connexion postel tel que détaillé dans les Instructions uniformisées.

Note : voici l'adresse de courriel pour le service Connexion postel seulement :

#### TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

TPSGC ne garantit pas de réponse si le courriel est envoyé 6 jours ou moins avant la date de clôture de la période.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

#### 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **dix (10) jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

## 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (3 copies papier)

Section II: Soumission financière (3 copies papier)

Section III: Attestations (3 copies papier)

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

#### Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

 $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### 3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « G » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « G » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

#### 3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

#### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

#### PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

#### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit proposer des produits rencontrant toutes les spécifications techniques décrites à l'Annexe A. Les soumissions seront évaluées sur les critères techniques obligatoires à démontrer de l'Annexe C.

Le soumissionnaire **doit** inclure avec sa proposition toutes les fiches ou documents techniques de la machine et de ses articles connexes (comprenant l'outillage et accessoires à fournir avec la machine). Tous ces documents **doivent** démontrer clairement toutes les caractéristiques de la machine et de ses articles connexes.

Le soumissionnaire doit clairement démontrer dans sa soumission technique comment les produits proposés rencontrent chacun des critères techniques obligatoires de l'Annexe C. Le simple fait de mentionner qu'il répond aux critères n'est pas suffisant. <u>Le soumissionnaire doit fournir des documents avec suffisamment de détails pour permettre une évaluation complète.</u>

Le Canada n'évaluera pas l'information telle les renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information supplémentaire, ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MTA-9-42052 \end{array}$ 

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Toute proposition qui ne démontre pas clairement la conformité à chacune des exigences techniques listées à l'Annexe « C » - Critères techniques obligatoires à démontrer sera jugée non recevable.

Seules les propositions qui rencontrent les critères obligatoires seront soumises à l'évaluation financière. Les soumissions qui ne respectent pas toutes ces conditions seront rejetées.

#### 4.1.2 Évaluation financière

- 1. Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise comprises, et les taxes applicables exclues.
- 2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
- Les soumissionnaires doivent proposer des prix rendu droits acquittés (DDP) Valcartier (Québec) selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial. Les soumissions seront évaluées sur une base DDP.

Les offrants doivent soumettre des prix pour tous les articles de l'Annexe « B ». Montant total de l'évaluation financière : Somme du prix des articles A+B+C+D+E+F de l'annexe « B » - Base de paiement, article 1.Partie fixe. L'article 2.Partie variable ne sera pas considéré dans l'évaluation financière.

#### 4.2 Méthode de sélection

# 4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* <u>A0031T</u> (2010-08-16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html)</u>, afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

#### 5.2.3 Attestation du fabricant original de matériel

Tout soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original de l'ensemble du matériel proposé dans le cadre de sa soumission doit présenter un certificat signé par le fabricant original du matériel (et non par le soumissionnaire) attestant que le soumissionnaire est autorisé à fournir son matériel et à en assurer la maintenance.

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Aucun contrat ne sera attribué à un soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original du matériel proposé au Canada à moins que l'attestation du fabricant n'ait été fournie au Canada. On demande aux soumissionnaires d'utiliser le « FORMULAIRE D'ATTESTATION DU FABRICANT ORIGINAL DU MATÉRIEL (FOM) » à l'Annexe E. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'attestation du FOM, l'utilisation de ce formulaire n'est pas obligatoire. Dans le cas des soumissionnaires et des FOM qui utilisent un autre formulaire, le Canada déterminera, à sa seule discrétion, si tous les renseignements exigés ont été fournis. Toute modification aux énoncés du formulaire pourrait rendre la soumission irrecevable.

Si le matériel proposé par le soumissionnaire provient de plusieurs FOM, un certificat distinct doit être présenté pour chacun des FOM.

Aux fins de la présente demande de soumissions, FOM désigne le fabricant du matériel, comme en témoigne le nom qui apparaît sur le matériel et sur tous les documents connexes.

#### PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

#### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

**6.1.1** Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

# 6.1.1.1 EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN : DOSSIER TPSGC N° W7701-207149

- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
  - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe D;
  - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

# 6.1.1.2 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LES FOURNISSEURS ÉTRANGÈRES N° DE DOSSIER DE TPSGC: W7701-207149, DEMANDE DE PROPOSITION COTE DE FIABILITÉ, ACCÈS AUX EMPLACEMENTS

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701-207149/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7701-20-7149

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

L'Autorité désignée en matière de sécurité pour le Canada (ADS canadien) pour les questions industrielles au Canada est la Direction de la sécurité industrielle internationale (DSII), Secteur de la sécurité industrielle (SSI), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). L'ADS canadien est chargée d'évaluer la conformité des **entrepreneurs/sous-traitants** aux exigences en matière de sécurité pour les fournisseurs étrangers. Les exigences en matière de sécurité suivantes s'appliquent à **l'entrepreneur/au sous-traitant**, incorporés ou autorisés à faire des affaires dans un état autre que le Canada et qui assurent la prestation de services décrites dans le **contrat/sous-traitance** ultérieur.

- 1. L'entrepreneur/Le sous-traitant étranger destinataire doit être dans un pays de l'Union européenne, dans un pays de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou dans un des pays avec lesquels le Canada a conclu une entente en matière de sécurité et un protocole d'entente bilatérale ou multinationale. Le programme de sécurité a des ententes en matière de sécurité et protocole d'entente bilatérale ou multinationale avec les pays mentionnés au site de TPSGC suivant: <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/international-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/international-fra.html</a>.
- 2. L'entrepreneur/Le sous-traitant étranger destinataire doit, en tout temps durant l'exécution du contrat/sous-traitance, tenir une équivalence à une vérification d'organisation désignée (VOD), délivrée par l'ADS canadien comme suit :
  - i. **L'entrepreneur/Le sous-traitant** étranger destinataire doit fournir une preuve qu'il est incorporé ou autorisé à faire affaire dans son champ de compétence.
  - ii. L'entrepreneur/Le sous-traitant étranger destinataire ne doit pas entreprendre les travaux, fournir les services ou assurer toute autre prestation tant que l'Administration désignée en matière de sécurité au Canada (ADS canadien) n'a pas confirmé le respect de toutes les conditions et exigences en matière de sécurité stipulées dans le contrat. L'ADS canadien donne cette confirmation par écrit à l'entrepreneur/au sous-traitant étranger destinataire. Un Formulaire d'attestation remis par l'ADS canadien à l'entrepreneur/au sous-traitant étranger destinataire permettra de confirmer la conformité et l'autorisation de fournir les services prévus.
  - iii. L'entrepreneur/Le sous-traitant étranger destinataire proposé doit identifier l'agent de sécurité du contrat (ASC) autorisé et un agent remplaçant de sécurité d'entreprise (ARSE) (le cas échéant) qui sera responsable du contrôle des exigences de sécurité, telles qu'elles sont définies dans le contrat/sous-traitance. Cette personne sera désignée par le président-directeur général ou par un cadre supérieur clé de l'entreprise étrangère destinataire proposée. Les cadres supérieurs clés comprennent les propriétaires, les agents, les directeurs, les cadres et les partenaires occupant un poste qui leur permettrait d'avoir une influence sur les politiques ou les pratiques de l'organisation durant l'exécution du contrat/sous-traitance.
  - iv. L'entrepreneur/Le sous-traitant étranger destinataire n'autorisera pas l'accès à des lieux à accès restreint au Canada, sauf à son personnel, sous réserve des conditions suivantes:
    - a. Le personnel a un besoin de savoir pour l'exécution du contrat/sous-traitance;

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701--207149/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7701--20--7149 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

Id de l'acheteur - Buyer ID mta425 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- b. Le personnel a fait l'objet d'une vérification du casier judiciaire valide, avec des résultats favorables, d'une agence gouvernementale reconnue ou d'une organisation du secteur privé dans **leur pays**, ainsi qu'une vérification d'antécédents, validé par l'ADS canadien.
- L'entrepreneur/Le sous-traitant étranger destinataire doit s'assurer que le personnel consente à la divulgation du casier judiciaire et antécédents à l'ADS canadien et d'autres fonctionnaires du gouvernement canadien, si demandé; et
- d. Le Gouvernement du Canada se réserve le droit de refuser aux sites à accès restreint à l'entrepreneur/au sous-traitant étranger destinataire pour cause.
- 3. Les renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ fournis ou produits dans le cadre du contrat/sous-traitance ne doivent pas être remis à un autre sous-traitant étranger destinataire, sauf dans les cas suivants:
  - a. L'ADS canadien atteste par écrit que le sous-traitant étranger destinataire a obtenu l'accès aux renseignements/biens de niveau **CANADA PROTÉGÉ** par l'intermédiaire de l'ADS canadien;
  - b. L'ADS canadien donne son autorisation écrite lorsque l'autre sous-traitant étranger destinataire est situé dans un autre pays.
- 4. L'entrepreneur/Le sous-traitant étranger destinataire exigeant aux sites à accès restreint en vertu du présent contrat, doit présenter une demande pour l'accès au site au Dirigeant principal de la sécurité du ministère de Défense national et Forces armées canadiennes.
- 5. Si un entrepreneur étranger destinataire est choisi comme fournisseur dans le cadre de ce contrat/sous-traitance, des clauses de sécurité propres à son pays seront établies et mises en œuvre par l'ADS canadien; ces clauses seront fournies à l'autorité contractante du gouvernement du Canada, afin de respecter les dispositions de sécurité relatives aux équivalences établies par l'ADS canadien.
- 6. Les sous-traitances comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent PAS être attribuées sans l'autorisation écrite préalable de l'ADS canadien.
- 7. **L'entrepreneur/Le sous-traitant** étranger destinataire doit se conformer aux dispositions de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité figurant à l'Annexe D.
- **6.1.1.3** L'agent de sécurité d'entreprise doit s'assurer, par l'entremise du <u>Programme de sécurité des contrats</u> que le soumissionnaire et les individus proposés sont titulaires d'une cote de sécurité en vigueur et au niveau exigé.

#### 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir un tour à commande numérique 4 axes simultanées, conformément au besoin décrit à l'annexe «A» et à sa soumission technique, en date du \_\_\_\_\_\_.

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

Id de l'acheteur - Buyer ID mta425 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'à l'acceptation de tous les livrables.

#### 6.4.2 Date de livraison

Bien que la livraison soit demandée avant le 31 janvier 2020, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le \_\_\_\_\_\_. (À compléter par le soumissionnaire)

#### 6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A », articles 9 et 10, du contrat.

#### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Denis Leporé

Titre : Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements 800 rue de la Gauchetière ouest, Bureau 7300

Montréal (Québec), Canada, H5A 1L6

Téléphone : 514-701-6852 Télécopieur : 514-496-3822

Courriel: denis.lepore@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No.  $W7701\mbox{-}207149\slash\mbox{A}$   $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.  $W7701\mbox{-}20\mbox{-}7149$   $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MTA-9-42052 \end{array}$ 

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# 6.5.2 Chargé de projet

Le char	gé de projet pour le contrat est :
Nom :_	
Titre:_	
Organis	sation:
Adresse	e :
Télépho Télécop	one : bieur :
Courrie	1 :
cadre d prévus celui-ci	rgé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le lu contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements têtre effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité tante.
6.5.3	Représentant de l'entrepreneur
Nom :_	
Télépho	one :
Télécop	pieur :
Courrie	l:
6.6	Paiement
6.6.1	Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s)
sera pa	ition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur yé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe « B », selon un montant total de \$ (sera té à l'octroi du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
	rat sera émis en dollars canadiens. Le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de des soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
interpré	ada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou etation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces etations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux

# 6.6.2 Paiement unique

travaux.

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

6.6.3 Clauses du Guide des CCUA

<u>A2000C</u> (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien) <u>A2001C</u> (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger) <u>C2000C</u> (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

#### 6.6.4 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international);
- b. Échange de données informatisées (EDI);
- c. Virement télégraphique (international seulement)

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

#### 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

#### 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_\_, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- les conditions générales <u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante;
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Annexe D. Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_\_.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701-207149/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-20-7149

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

Id de l'acheteur - Buyer ID mta425  $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  CCC / CCC No./  $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  VME - FMS

#### 6.11 Clauses du Guide des CCUA

 $\underline{\text{A9062C}}$  (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes  $\underline{\text{B15 01C}}$  (2018-06-21), Appareillage électrique

B9028C (2007-05-25), Accès aux installations et à l'équipement

G1005C (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

MTA-9-42052

ld de l'acheteur - Buyer ID mta425

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### **ANNEXE « A »**

#### **BESOIN**

#### 1. TITRE

#### **TOUR A COMMANDE NUMÉRIQUE 4 AXES SIMULTANÉES**

#### 2. CONTEXTE

Le Centre d'essais et d'expérimentation en munition désire renouveler son parc de machines-outils qui est désuet. Nous recherchons une machine-outil de très haute précision avec de bonnes capacités d'usinage (format et poids).

#### 3. ACRONYMES

CEEM Centre d'essais et d'expérimentation en munition (CEEM)

EDB Énoncé de besoin
RT Responsable technique
DA Document applicable
RPM Révolution par minute

CNC Computer numerical control ou Contrôlé numériquement par ordinateur

HP Horse Power = Puissance délivré par un moteur ou autre système motorisé. Français

Cheval Vapeur

#### 4. DOCUMENTS APPLICABLES ET RÉFÉRENCES

DA1 – Spécifications techniques minimales obligatoires

#### BESOINS

#### 5.1 TOUR A COMMANDE NUMÉRIQUE 4 AXES SIMULTANÉES

Quantité requise : 1

L'entrepreneur doit fournir l'item répondant aux spécifications suivantes : Voir la section 'DA1'

Le diamètre du tube de la machine devra avoir au minimum 3 pouces .La machine devra avoir un axe "Y" et être capable de recevoir des outils vivant sur tous les stations de la tourelle. La puissance minimale et la révolution minimale sont de 30hp et 4,000 rpm. De multiples autres spécifications sont jointes dans la section "DA1"

Specifications de la machine	Valeur
Capacités de la machine	Voir la section "DA1", sous-section 1.0
Capacités du moteur principal	Voir la section "DA1", sous-section 2.0
Tourelle porte outils avec "C"	Voir la section "DA1", sous-section 3.0
Courses, puissances et vitesse de déplacement	Voir la section "DA1", sous-section 4.0
Capacités de précisions	Voir la section "DA1", sous-section 5.0
Poupée mobile	Voir la section "DA1", sous-section 6.0

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

MTA-9-42052

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

5.2 Équipement spéciaux

L'entrepreneur doit fournir pour l'item 5.1 les équipements spéciaux suivants : Voir la section 'DA1'

Specifications	Valeur
Convoyeur à copeaux et liquide de	Voir la section "DA1", sous-section 7.0
refroidissant	
Lubrification, alarme et systèmes	Voir la section "DA1", sous-section 8.0
automatiques	

#### 5.3 Contrôleur Conversationnel

L'entrepreneur doit fournir pour l'item 5.1 le Contrôleur Conversationnel suivant : Voir la section 'DA1'

Specifications	Valeur
Caractéristiques de base du contrôle	Voir la section "DA1", sous-section 9.0
conversationnel 4 axes simultanés	

#### 5.4 Construction de la machine, dimensions et poids

L'entrepreneur doit fournir pour l'item 5.1 les caractéristiques de la machine suivantes : Voir la section 'DA1'

Specifications	Valeur
Dimensions et poids	Voir la section "DA1", sous-section 10.0
Construction de la machine	Voir la section "DA1", sous-section 11.0

# 5.5 Formation, installation et mise en marche

L'entrepreneur doit fournir pour l'item 5.1 la formation et la mise en marche : Voir la section 'DA1'

Specifications	Valeur
Formation, installation et mise en	Voir la section "DA1", sous-section 12.0
marche	

#### 5.6 Garantie et Service technique

L'entrepreneur doit fournir pour l'item 5.1 la garantie et services techniques suivants : Voir la section 'DA1'

Specifications	Valeur
Garantie	Voir la section "DA1", sous-section 13.0
Service technique	Voir la section "DA1", sous-section 14.0

# 5.7 Ensemble d'outillage de base fourni

L'entrepreneur doit fournir pour l'item 5.1 l'outillage de base suivant : Voir la section 'DA1'

Specifications	Valeur
Ensemble d'outillage de base fourni	Voir la section "DA1", sous-section 15.0

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier N° CCC / CC MTA-9-42052

# 5.8 Délai de livraison

L'entrepreneur doit fournir l'item 5.1 à 5.7 dans les délais suivant : Voir la section 'DA1'

Specifications	Valeur
Délai de livraison	Voir la section "DA1", sous-section 16.0

#### 6. LIVRABLES

L'entrepreneur doit livrer les items suivants :

	Besoin de		
Numéro	référence	Description des livrables	Quantité et format
6.1	5.1	Tour à commande numérique 4 axes simultanées	1
6.2	5.2	Équipement spéciaux	1
6.3	5.3	Contrôleur Conversationnel	1
6.4	5.4	Construction de la machine, dimensions et poids	1
6.5	5.5	Formation, installation et mise en marche	1
6.6	5.6	Garantie et Service technique	1
6.7	5.7	Ensemble d'outillage de base fourni	1
6.8	5.8	Délai de livraison	1

#### 7. DATE DE LIVRAISON

Livrables 6.1 à 6.8: Voir l'article 6.4.2 de la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent.

# 8. Langue DE TRAVAIL

Anglais et français.

#### 9. EMPLACEMENT DU TRAVAIL

Centre d'essais et d'expérimentation en munition (CEEM) Bâtiment 239 2459, Route de la Bravoure Québec, Québec G3J 1X5 Canada

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### 10. VOYAGE

L'entrepreneur doit voyager aux endroits suivants sous les tâches suivantes pour Formation et Mise en marche:

**Tâche:** 5.5 (Mise en marche)

Location: Centre d'essais et d'expérimentation en munition (CEEM)

Adresse: 2459 route de la Bravoure

Bâtiment 239 Québec, Québec.

G3J 1X5 Canada

Durée: 2 à 5 jours pour la mise en marche

Fréquence: 1 fois

Tâche: 5.5 (Formation)

Location : Centre d'essais et d'expérimentation en munition (CEEM)

Adresse: 2459 route de la Bravoure

Bâtiment 239 Québec, Québec.

G3J 1X5 Canada

Durée: 3 à 5 jours pour la formation

Fréquence: 1 fois

MTA-9-42052

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# SECTION « DA1 » - SPÉCIFICATIONS TECHIQUES MINIMALES OBLIGATOIRES TOUR A COMMANDE NUMÉRIQUE 4 AXES SIMULTANÉES

Les spécifications techniques décrites ci-dessous sont des minimums à rencontrer, ce qui n'empêche pas un produit soumissionné d'être supérieur aux spécifications demandées. Seule l'espace planché disponible ne doit pas être excédentaire. Voir le point 10.1.

1.0 CAPACITÉS DE LA MACHINE
1.1 Diamètre minimum utile de la pièce : 22"
1.2 Diamètre minimum au-dessus du tablier : 14.0"
1.3 Diamètre de tournage maximum : 10.0" minimum
1.4 Longueur de tournage maximum: entre 30" et 50"
1.5 Diamètre intérieur du roulement à billes de la broche : 5" minimum
1.6 Capacité de barre : 3" minimum
1.7 Nez de la broche : A1-8 ou A2-8 ou équivalent métrique (Spécifié)
1.8 Les roulements à billes de la broche doivent être de classe ABEC 7 ou mieux
2.0 CAPACITÉS DU MOTEUR PRINCIPAL
2.1 Capacité minimum du moteur en continue : 25 HP
2.2 Capacité minimum du moteur pendant 30 min: 30 HP
2.3 Vitesse maximum : 4000 rpm minimum
2.4 Moteur intégral à courant alternatif sans balai, sans boîtier d'engrenage ou système de poulies et courroies.
2.5 Couple du moteur : 300lb-pi minimum en continue.
3.0 TOURELLE PORTE OUTILS AVEC "C"
3.1 Tourelle bidirectionnelle sans déplacement latérale
3.2 Type de porte-outil. ISO 230-2 ou équivalent : Précisions nécessaires
3.3 Nombre de positions : 12 minimums
3.4 Nombre de positions pouvant utiliser les outils rotatifs : 12 minimums
3.5 Dimension des outils de tournage extérieur : 1" minimum
3.6 Dimension des outils de tournage intérieur : 1.5" (obligatoire)
3.7 Vitesse maximale des outils vivants : 3500 rpm minimum

% Id de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MTA-9-42052 \end{array}$ 

3.8 Puissance du moteur des outils vivants : 7.5 HP minimum
3.9 Capacité d'utilisation de foret : 20mm minimum
3.10 Capacité d'utilisation de fraise en bout : 20 mm minimum
3.11 Capacité d'utilisation de taraud : M20 X 2.5
3.12 Couple minimum des outils rotatifs : 25lb-pi.
3.13 Vitesse d'indexation de la tourelle : Minimum 0.3 sec. (1 pos.)
3.14 Fluide de coupe pouvant passer par la tourelle pour l'utilisation de supports d'outils
spéciaux 4.0 COURSES, PUISSANCES ET VITESSE DE DÉPLACEMENT
4.1 Course de l'axe "Z": 30.0". minimum
4.2 Course de l'axe "X": 8.75" minimum
4.3 Course de l'axe "Y": 4" minimum
4.4 Puissance du moteur de l'axe "X": 2.5 HP & 1000lb minimum de poussé.
4.5 Puissance et couple du moteur de l'axe "Y" :2.5 HP & 800 lb minimum de poussé.
4.6 Puissance et couple du moteur de l'axe "Z" : 2.5 HP & 1250 lb minimum de poussé.
4.7 Avance rapide de l'axe "X": 787po/min. minimum
4.8 Avance rapide de l'axe "Y": 390po/min. minimum
4.9 Avance rapide de l'axe "Z" : 945po/min. minimum
4.10 Avance rapide de l'axe "C": 400 RPM minimum
5.0 CAPACITÉS DE PRÉCISIONS
5.1 Précision de l'axe "X" minimum : .0004"/4" bidirectionnel
5.2 Précision de l'axe "Y" minimum : .0004"/2" bidirectionnel
5.3 Précision de l'axe "Z" minimum : .0006"/12" bidirectionnel
5.4 Précision de l'axe "C" minimum : 20 sec. bidirectionnel
5.5 Répétabilité de l'axe "X" minimum : .00008" bidirectionnel
5.6 Répétabilité de l'axe "Y" minimum : .00008" bidirectionnel
5.7 Répétabilité de l'axe "Z" minimum : .00008" bidirectionnel
5.8 Répétabilité de l'axe "C" minimum : 15 sec. Bidirectionnel
6.0 POUPÉE MOBILE
6.1 Poupée mobile indépendante programmable en poussée et course.

6.2 Dimension du cône de la pointe mobile minimum : MT-4 ou MT-5

# 7.0 CONVOYEUR À COPEAUX ET LIQUIDE DE REFROIDISSANT

- 7.1 Le convoyeur à copeaux doit être inclus
- 7.2 Préfiltre du liquide de refroidissement des résidus d'usinage
- 7.3 Réservoir à copeaux auto-basculant à roulettes.
- 7.4 Pompe grand débit d'au moins 15 US gallons/min (57 litres/min) avec une pression d'au moins 100 PSI (6.9 Bars)
- 7.5Le convoyeur à copeaux doit sortir par le devant de la machine
- 7.6 Réservoir à liquide refroidissant d'une capacité de : 150Litres minimum.
- 7.7 buse supplémentaire de liquide de refroidissement près de la broche

# 8.0 LUBRIFICATION, ALARMES ET SYSTÈMES AUTOMATIQUES

- 8.1 Système automatique de lubrification de tous les axes :
- 8.2 Lubrification à la graisse ou à l'huile
- 8.3 Alarmes de bas niveau des systèmes de lubrification
- 8.4 Aide directe à l'écran de diverses alarmes
- 8.5 Système de refroidissement de la tourelle porte-outils
- 8.6 Pédale pour ouverture et fermeture du mandrin

# 9.0 CARACTÉRISTIQUES DE BASE DU CONTRÔLE CONVERSATIONNEL 4 AXES SIMULTANÉS.

- 9.1 Écran couleur 19" LCD" avec carte graphique et simulation des parcours d'usinage
- 9.2 Totalement compatible EIA/ISO en écriture et lecture
- 9.3 Le contrôle devra être à même de gérer 4 axes simultanés.
- 9.4 Branchement réseau PCMIA et/ou ETHERNET et USB
- 9.5 Pleine capacité d'édition de programme EIA/ISO (Codes G et M) directement à partir du contrôleur
- 9.6 Capacité mémoire NC au moins 2 Mb
- 9.7 Édition des programmes en système impérial (pouce) et métrique.
- 9.8 Capacité de mémoire et d'édition de mémoire de 20 GIG.
- Disque dur machine pour emmagasinage des programmes
- 9.9 Indicateur de charge de la broche en pourcentage
- 9.10 Arrêt automatique
- 9.11 Batterie de sauvegarde de la mémoire
- 9.12 Visualisation graphique de trajectoire d'outil
- 9.13 Essai à blanc "Dry Run" ou Mode Test

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

# 9.14 Communication "DNC"

- 9.15 Langues de travail : Anglais et Français (si disponible)
- 9.16 Bouton de contrôle de la vitesse d'avance et de rotation en pourcentage.
- 9.17 Protection anticollision sur tous les axes
- 9.18 Détails de tous les types d'alarmes directement à l'écran.
- 9.19 Barrières de limitation sur le mandrin hydraulique, la pointe mobile, les outils et sur les courses des axes.
- 9.20 Entrée directe des dimensions du dessin.
- 9.21 Capacité d'éditer, de modifier, de visualiser le parcours d'usinage ou d'ajouter un programme durant l'usinage.
- 9.22 Capacité de visualiser en 3 dimensions la pièce à usiner avec zoom de détail de la pièce.
- 9.23 Visualisation des parcours d'usinage en 3 dimensions.
- 9.24 Capacité de détecter les erreurs avant l'usinage.
- 9.25 Moniteur automatique de maintenance des lubrifiants et filtre.
- 9.26 Entrées multiples de coupes pour filets.
- 9.27 Nombre de décalage d'outil : 32 minimum
- 9.28 Fonction de saut de bloc optionnel
- 9.29 Détecteur de surcharge pour la protection de la machine
- 9.30 Entrée des coordonnées polaires
- 9.31 Menu d'aide de programmation directement à l'écran.
- 9.32 Quantité d'outils enregistrable : 64 minimum
- 9.33 Taraudage rigide synchronisé.
- 9.34 Re-finition des filets.
- 9.35 Fonction de Re-filetage.
- 9.36 Fonction permettant de changer la vitesse de la broche et l'avance de l'outil pendant l'usinage d'un filet avec la même précision initiale.
- 9.37 fonction permettant de gérer la durée de vie des outils.
- 9.38 Compensation de position, de rayon, de forme et d'usure des outils.
- 9.39 Contrôle de la vélocité et de l'avance.
- 9.40 Résolution automatique de condition d'usinage.

#### 10.0 DIMENSIONS ET POIDS

10.1 Espace de plancher maximum incluant la zone de maintenance et le convoyeur à copeaux (Longueur x largeur x hauteur) : 275" X 175" X 85" (Espace restreint)

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701-207149/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7701-20-7149

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

Id de l'acheteur - Buyer ID mta425 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

10.2 Poids net de la machine : 12 500 lbs minimum

#### 11.0 CONSTRUCTION DE LA MACHINE

11.1 Le bâti doit être construit à partir de matériau de haute qualité offrant une excellente stabilité, sans pièces rapportées soudées ou boulonnées.

Sur les axes X , Y et Z, les guides de mouvements à billes doivent être scellé, de haute qualité et être sans maintenance.

- 11.2 La vis à billes avec précharge doit être d'au moins 32 mm de diamètre sur l'axe "X"
- 11.3 La vis à billes avec précharge doit être d'au moins 32 mm de diamètre sur l'axe "Y"
- 11.4 La vis à billes avec précharge doit être d'au moins 32 mm de diamètre sur l'axe "Z"
- 11.5 Glissières durcies et rectifiées et/ou glissières trempées sur roulement à guide linéaire ou à rouleau en "U" ou en "X"
- 11.6 Couverts de glissières télescopiques métalliques avec racloirs sur tous les axes.
- 11.7 Boîtier protecteur pour liquides et copeaux avec porte(s) coulissante(s) et fenêtre(s) permettant une bonne vision des opérations sur approximativement 2 pi2 incluant une fourchette de fermeture de porte.
- 11.8 Lumière de travail intégré
- 11.9 Système de mesurage des outils automatique ou manuelle

# 12.0 FORMATION, INSTALLATION, MISE À NIVEAU ET MISE EN MARCHE

- 12.1 Lors de la livraison de l'équipement les manuels de programmation, d'opérations, d'entretien, d'outillage, des circuits électriques des pièces de rechange et de réglage des paramètres ainsi que la fiche d'inspection doivent être fournis en français ou en anglais selon la disponibilité. Le fournisseur retenu doit laisser au superviseur de l'installation mécanique du CEEM la ou les clefs USB de sauvegarde et de départ de l'équipement ou autres.
- 12.2 Fourniture de tout le système de câblage, des boyaux pneumatiques le cas échéant et leurs raccordements au panneau de contrôle.
- 12.3 Si un transformateur est nécessaire, il devra être installé en usine ou fourni (Électricité disponible 600 volts, 3 phases, 60Hz) (Norme Canadienne).
- 12.4 L'équipement doit être livré au CEEM (secteur sud du RDDC). Les frais de transport doivent être inclus dans l'offre. Le fournisseur doit fournir les pièces d'installation nécessaires et faire la mise à niveau ainsi que la mise en marche deux semaines maximum suivant la livraison.
- 12.5 L'équipement doit être transporté sur une plate-forme à coussin d'air.
- 12.6 Une formation sur le site du CEEM d'une durée minimum de trois (3) jours doit être donnée à un nombre maximal de cinq (5) techniciens. La formation devra obligatoirement être en français et concernera, au minimum, les quatre (4) éléments suivants :
- 1- Le démarrage, mise en marche, arrêt sécuritaire et/ou d'urgence et mise hors tension du système.
- 2- L'utilisation et l'entretien de base du système afin de l'opérer de façon autonome et sécuritaire.
- 3- L'explication de tous les menus nécessaires au bon fonctionnement du contrôleur

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701--207149/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7701--20--7149 N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MTA-9-42052 \end{array}$ 

Id de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### conversationnel.

4- La présentation et l'explication de problèmes possibles et des procédures de dépannage qui y sont associés.

La formation sera coordonnée avec le superviseur de l'installation mécanique du CEEM afin de cibler une période convenable et ce, au plus tard 2 semaines suivant la date que le système est considéré opérationnel. L'entrepreneur devra prendre en charge les frais du formateur pour les repas, l'hébergement et le déplacement entre ses bureaux et le site de la formation.

#### 13.0 GARANTIE

- 13.1 Une garantie complète pièces et main-d'œuvre pour une période de 1 an doit être incluse et ne doit débuter qu'après la mise en fonction de l'équipement.
- 13.2 La machine et tout l'équipement doivent être certifiés et approuvés C.S.A. dans ses composantes et son assemblage (ou toute autre norme équivalente acceptée par la Régie du Bâtiment).

# 14.0 SERVICE TECHNIQUE

- 14.1 Le service technique devra être assuré par une équipe capable de communiquer en français et possédant une expertise sur l'entretien et la réparation d'équipements similaires. Le technicien devra avoir en main tous les documents de sécurité nécessaire pour accéder au CEEM.
- 14.2 L'équipe de service technique doit être en mesure de répondre aux appels de service en se présentant sur le site et fournissant un avis technique dans un délai maximum de 48 heures. Les réparations et l'entretien doivent être effectués sur place par des techniciens qualifiés. Le technicien devra avoir en main tous les documents de sécurité nécessaire pour accéder au CEEM/RDDC Valcartier.

#### 15.0 ENSEMBLE D'OUTILLAGE DE BASE FOURNI

15.1 La liste jointe est obligatoire. Selon la machine retenue, les numéros d'articles des outils ou supports pourront variés mais ces derniers devront être de même type. Des équivalences pourraient être acceptables après évaluation.

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

Qté	Descritption
4	Bouchon pour tête d'outil vivant (cap plug for live tooling holder)
2	Support de tournage radial gauche (Radial Turning Holder (Reverse))
2	Support de tournage radial droit (Radial Turning Holder (Forward))
1	Support de tournage facial droit (Axial Facing Holder (Forward))
1	Support d'outil à saigner (Cut Off Holder)
2	Support de barre à aléser 1-1/2" dia int (Boring Bar Holder 1 1/2" I.D.)
1	Chemise pour barre à aléser dia ext 1-1/2" dia int 1-1/4" (Boring Bar Sleeve 1 1/2" O.D X 1-1/4" ID)
1	Chemise pour barre à aléser dia ext 1-1/2" dia int 1" (Boring Bar Sleeve 1 1/2" O.D X 1" ID)
1	Chemise pour barre à aléser dia ext 1-1/2" dia int 3/4" (Boring Bar Sleeve 1 1/2" O.D X 3/4" ID)
1	Chemise pour barre à aléser dia ext 1-1/2" dia int 1/2" (Boring Bar Sleeve 1 1/2" O.D X 1/2" ID)
1	Chemise pour barre à aléser dia ext 1-1/2" dia int 3/8" (Boring Bar Sleeve 1 1/2" O.D X 3/8" ID)
1	Chemise pour barre à aléser dia ext 1-1/2" dia int 5/16" (Boring Bar Sleeve 1 1/2" O.D X 5/16" ID)
1	Support de forêt cône intérieur MT. NO.1 X dia ext 1.5" (Drill Socket MT. NO.1 ID X 1.5" OD)
1	Support de forêt cône intérieur MT. NO.2 X dia ext 1.5" (Drill Socket MT. NO.1 ID X 1.5" OD)
1	Support de forêt cône intérieur MT. NO.3 X dia ext 1.5" (Drill Socket MT. NO.1 ID X 1.5" OD)
1	Unité d'outil vivant axial avec liquide de refroidissement central pour support à collet ER- 32 (Axial live tooling unit with coolant through ER-32 collet support)
1	Unité d'outil vivant axial avec liquide de refroidissement sur le côté pour support à collet ER-32 (Axial live tooling unit with exterior coolant ER-32 collet support)
1	Unité d'outil vivant radial avec liquide de refroidissement central pour support à collet ER-32 (Radial live tooling unit with coolant through ER-32 collet support)
1	Unité d'outil vivant radial avec liquide de refroidissement sur le côté pour support à collet ER-32 (Radial live tooling unit with exterior coolant ER-32 collet support)

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701-207149/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7701-20-7149

 $\mbox{N}^{\circ}$  de la modif - Amd. No. File No. -  $\mbox{N}^{\circ}$  du dossier MTA-9-42052 % Id de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

4	Mandrin à collet allongé ER-16 pour unité d'outil vivant avec liquide de refroidissement central (Collet chuck extended ER-16 for live tooling unit with coolant through)
1	Ensemble de 20 collets avec liquide de refroidissement central de type ER-32 de 5/32" à 3/4" au 1/32"
1	Ensemble de 11 collets avec liquide de refroidissement central de type ER-16 de 1/16" à 3/8" au 1/32"
1	Pointe rotative à roulement à billes MT-4 ou MT-5 (Live center MT-4 or MT-5)
1	Mandrin hydraulique 3 mâchoires 10" minimum de diamètre de corps et 3" minimum de diamètre à travers le mandrin avec toutes les pièces nécessaires à l'installation sur le tour.
1	Ensemble de 3 mâchoires dures réversibles s'installant sur le mandrin fourni
10	Ensemble de 3 mâchoires molles réversibles s'installant sur le mandrin fourni
1	Mandrin à collet qui ne déplace pas les pièces dans l'axe Z en serrant pour collets de type S30 avec toutes les pièces nécessaires à l'installation sur le tour et ayant une lecture totale des indicateurs (TIR) de 0.0005" maximum une fois installé
1	Ensemble de 24 collets ronds de type S30 de 1/8" à 3" au 1/8" de diamètre s'installant sur le mandrin à collet fourni

16.0 DÉLAI DE LIVRAISON	
16.1 Au CEEM: Voir l'article 6.4.2 de la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent.	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

% Id de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# ANNEXE « B »

# **BASE DE PAIEMENT**

Le fournisseur doit compléter cette annexe et inscrire un prix pour chaque article identifié ci-dessous.

Article	Description	Quantité	Unité	Prix de lot ferme
Α	Tour à commande numérique 4 axes simultanées et ses composantes  Marque offerte :  Modèle :  Selon les sous-sections 1.0, 2.0, 3.0, 4.0, 5.0 et 6.0 de la section « DA1 » de l'annexe A	1	lot	\$
В	Ensemble d'outillage à fournir  Selon la sous-section 15.0 de la section « DA1 » de l'annexe A	1	lot	\$
С	Frais de livraison  Selon la sous-section 16.0 de la section « DA1 » de l'annexe A	1	lot	\$
D	Installation et mise en marche (incluant tous frais de main-d'œuvre, d'outillage, de voyage/déplacement et de subsistance)  Selon la sous-section 12.0 de la section « DA1 » de l'annexe A	1	lot	\$
E	Formation (incluant tous frais de main-d'œuvre, d'outillage, de voyage/déplacement et de subsistance)  Selon la sous-section 12.0 de la section « DA1 » de l'annexe A	1	lot	\$
F	Documentation, élément de sauvegarde et de départ Selon la sous-section 12.0 de la section « DA1" de l'annexe A	1	lot	\$
	PRIX TOTAL (A + B + C + D + E + F)			\$

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

Id de l'acheteur - Buyer ID mta425 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### **ANNEXE «C»**

# CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES À DÉMONTRER

Au dépôt de la soumission, il est obligatoire de fournir les documents techniques/descriptifs du produit que vous offrez (ex. dessin, fiche, croquis, etc.) ou un descriptif afin de permettre son évaluation technique. À défaut de ce faire, la soumission sera jugée non recevable.

Le Canada n'évaluera pas l'information telle les renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information supplémentaire, ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission.

Article	Description	Référence : SVP spécifier où se retrouvent ces spécifications techniques dans vos documents techniques/descriptifs et/ou vos notes/littérature techniques.  (Page et/ou section)
1.5	Diamètre intérieur du roulement à billes de la broche : 5" minimum	
1.6	Capacité de barre : 3" minimum	
1.7	Nez de la broche : A1-8 ou A2-8 ou équivalent métrique (Spécifié)	
2.1	Capacité minimum du moteur en continue : 25 HP	
2.2	Capacité minimum du moteur pendant 30 min: 30 HP	
2.3	Vitesse maximum : 4000 rpm minimum	
2.4	Moteur intégral à courant alternatif sans balai, sans boîtier d'engrenage ou système de poulies et courroies.	
2.5	Couple du moteur : 300lb-pi minimum en continue.	
3.7	Vitesse maximale des outils vivants : 3500 rpm minimum	
3.8	Puissance du moteur des outils vivants : 7.5 HP minimum	
3.9	Capacité d'utilisation de foret : 20mm minimum	
3.10	Capacité d'utilisation de fraise en bout : 20 mm minimum	
3.11	Capacité d'utilisation de taraud : M20 X 2.5	
3.12	Couple minimum des outils rotatifs : 25lb-pi.	

N° de l'invitation - Solicitation No. W7701-207149/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-20-7149

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID mta425

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# ANNEXE « D »

# LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

BB - BB	Government of Canada		vernemen Canada			Security (	W7701-207149 Classification / Classification d Sans classification	de sécurité	
			S	SECURITY REQUIREMENT	TS CHECK LI	ST (SR	CL)		
		LISTE	DE VÉRIFI	CATION DES EXIGENCES	SRELATIVES				
PART A - CO	NTRACT INFORM	IATION	PARTIE A	- INFORMATION CONTRAC	TUELLE				SHEET SHEET
	Government Depa u organisme gouv				2	Branch	or Directorate / Direction géné PM/QETE/METC	rale ou Direc	tion
	ract Number / Num				e and Addrose		ntractor / Nom et adresse du s	our traitant	
[ . a, outcom	TEGIT TOTAL	1010 00	comat de at	3. b) Ivania	e and Address (	oi Subcoi	macion / Nom et adresse du s	ous-traitant	
4. Brief Descri	ription of Work / Br	ève des	cription du tr	ravail	***************************************				
On site in	nstallation and	trainin	g on an e	quipment (access to ME	TC site in va	lcartier	)		
5. a) Will the	supplier require ac	cess to	Controlled G	oods?				No No	Yes
	isseur aura-t-il acc							Non	Out
5. b) Will the	supplier require ac	cess to	unclassified	military technical data subject	to the provision	ns of the "	Technical Data Control	No No	Yes
Regulati		ào à do			64			Non.	LOui
Rècieme	ent sur le contrôle d	es a ce des don	s connees te	echniques militaires non classit	nees qui sont as	ssujetties	aux dispositions du		
				typė d'accès requis					
			-	ess to PROTECTED and/or C	ACCIENED Info			Emma A	posterior and a second
Le fourn	Isseur ainsi que les	s emplo	vés auront-il	s accès à des renseignements	LASSIFIED INIC	PROTÉ	GÉS et/ou CLASSIEIÉS?	No	Yes
(Specify	the level of access	s usina t	the chart in C	Question 7. c)	s ou a des biens	ROIL	GES WOO CLASSIFIES	Z 3 140H	LOui
(Précise	r le niveau d'accès	en utili	sant le tablea	au qui se trouve à la question :	7. c)				
6. b) Will the	supplier and its em	ployees	(e.g. cleane	ers, maintenance personnel) re	equire access to	restricte	d access areas? No access	No	Yes
to PROT	ECTED and/or CL	ASSIFI	ED information	on or assets is permitted.				Non	Oui
à des re	nseignemente ou è	oyes (p.	ex. neπoyeι	urs, personnel d'entretien) auro GÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est p	ont-ils acces a c	ies zones	s d'accès restreintes? L'accès		
6. c) is this a	commercial courie	r or deli	very requirer	nent with <b>no</b> overnight storage	22			No	Yes
S'agit-II	d'un contrat de me	ssagerie	e ou de livrai	son commerciale sans entrep	osage de nuit?			Non	Oui
				r will be required to access / In	_	dinformat	tion outside to tour income down		
	ario type of miletime								
					idique, le type t	TITIOTTIA			5
	Canada			NATO / OTAN		TRITOTTIA	Foreign / Étranger		3
7. b) Release	Canada restrictions / Restr			NATO / OTAN		Jiriloiiiia	Foreign / Étranger		•
7. b) Release No release r	Canada restrictions / Restrestrictions			NATO / OTAN diffusion All NATO countries			Foreign / Étranger		
7. b) Release No release r Aucune rest	Canada restrictions / Restrestrictions			NATO / OTAN			Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative		
7. b) Release No release r	Canada restrictions / Restrestrictions			NATO / OTAN diffusion All NATO countries			Foreign / Étranger		
7. b) Release No release r Aucune restr à la diffusion	Canada restrictions / Restr estrictions riction relative			NATO / OTAN diffusion All NATO countries			Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative		
7. b) Release No release r Aucune restr à la diffusion	Canada restrictions / Restr estrictions riction relative			NATO / OTAN diffusion All NATO countries			Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative		
7. b) Release No release r Aucune restr à la diffusion	Canada restrictions / Restr estrictions riction relative			NATO / OTAN diffusion All NATO countries			Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative		
7. b) Release No release r Aucune restr à la diffusion Not releasab À ne pas diff	Canada restrictions / Restr estrictions riction relative ple user			MATO / OTAN diffusion All NATO countries Tous les pays de l'OTAN			Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion		
7. b) Release No release r Aucune restr à la diffusion Not releasab à ne pas diffusion	Canada restrictions / Restr estrictions riction relative  le ele user : / Limité à :	cictions		NATO / OTAN diffusion All NATO countries Tous les pays de l'OTAN  Restricted to: / Limité à :			Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à :		
7. b) Release No release r Aucune rest à la diffusion  Not releasat à ne pas diff Restricted to Specify cour	Canada restrictions / Restr estrictions riction relative ple user	cictions		MATO / OTAN diffusion All NATO countries Tous les pays de l'OTAN			Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Précis		
7. b) Release No release r Aucune restr à la diffusion Not releasab à ne pas diffusion	Canada restrictions / Restr estrictions riction relative  le ele user : / Limité à :	cictions		NATO / OTAN diffusion All NATO countries Tous les pays de l'OTAN  Restricted to: / Limité à :			Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à :		
7. b) Release No release r Aucune resti à la diffusion  Not releasat À ne pas diff Restricted to Specify cour pays :	Canada restrictions / Restr estrictions riction relative  le ele user : / Limité à :	rictions :	relatives à la	NATO / OTAN diffusion All NATO countries Tous les pays de l'OTAN  Restricted to: / Limité à :			Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Précis		
7. b) Release No release r Aucune resti à la diffusion  Not releasat À ne pas diff Restricted to Specify cour pays :	Canada restrictions / Restr estrictions riction relative	rictions :	relatives à la	NATO / OTAN diffusion All NATO countries Tous les pays de l'OTAN  Restricted to: / Limité à :			Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Précis		
7. b) Release No release r Aucune rest à la diffusion Not releasab À ne pas diff Restricted to Specify cour pays : 7. c) Level of	Canada restrictions / Restr estrictions riction relative  ple tuser ct/Limité à : stry(les): / Préciser information / Nivea	rictions :	relatives à la	NATO / OTAN  diffusion All NATO countries Tous les pays de l'OTAN  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précise			Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Précis		
7. b) Release No release r Aucune resti à la diffusion  Not releasat à ne pas diff Restricted to Specify cour pays :  7. c) Level of I PROTECTE	Canada restrictions / Restrestrictions estriction relative elle user c: / Limité à : stry(les): / Préciser information / Nivea	rictions :	relatives à la	NATO / OTAN  diffusion All NATO countries Tous les pays de l'OTAN  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis			Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis pays :  PROTECTED A		
7. b) Release No release No release à la diffusion Not releasab À ne pas diff Restricted to Specify cour pays: 7. c) Level of PROTECTE PROTÈGÈ A	Canada restrictions / Restrestrictions relative riction / Limité à : riction / Préciser riction / Nivea	rictions :	relatives à la	NATO / OTAN  diffusion  All NATO countries  Tous les pays de l'OTAN  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précise  NATO UNCLASSIFIED  NATO NON CLASSIFIÉ	er le(s) pays :		Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Précis pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A		
7. b) Release No release r Aucune restr à la diffusion Not releasat à ne pas diff Restricted to Specify cour pays : 7. c) Level of ! PROTECTE PROTEGE A PROTECTE	Canada restrictions / Restr estrictions relative  ple user c: / Limité à : stry(les): / Préciser information / Nivea D A	rictions :	relatives à la	NATO / OTAN  diffusion All NATO countries Tous les pays de l'OTAN  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précise  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ NATO RESTRICTED	er le(s) pays :		Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Précis pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTECTED B		
7. b) Release No release r Aucune resti à la diffusion An e pas diff Restricted to Specify cour pays: 7. c) Level of I PROTECTE PROTECTE PROTEGE PROTEGE	Canada  restrictions / Restr estrictions riction relative  ple cuser c: / Limité à : stry(les): / Préciser cinformation / Nivea D A	rictions :	relatives à la	NATO / OTAN  diffusion  All NATO countries  Tous les pays de l'OTAN  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis  NATO UNCLASSIFIED  NATO NON CLASSIFIÉ  NATO RESTRICTED  NATO DIFFUSION RESTRE  NATO CONFIDENTIAL	er le(s) pays :		Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉCTED B PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C		
7. b) Release No release r Aucune resti à la diffusion  Not releasab À ne pas diff Restricted to Specify cour pays:  7. c) Level of PROTECTE PROTEGE A PROTECTE PROTEGE E PROTEGE E PROTEGE E	Canada restrictions / Restrictions riction relative  ple user c: / Limité à : atry(les): / Préciser  information / Nivea D A D B B D C C	rictions :	relatives à la	NATO / OTAN  diffusion All NATO countries Tous les pays de l'OTAN  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précise  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTRE	er le(s) pays :		Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C PROTÉGÉ C		
7. b) Release No release r Aucune restr à la diffusion  Not releasat À ne pas diff Restricted to Specify cour pays: 7. c) Level of i PROTECTE PROTEGÉ A PROTECTE PROTEGÉ PROTECTE PROTEGÉ E PROTECTE PROTEGÉ E PROTECTE PROTEGÉ	Canada restrictions / Restrestrictions relative striction relative	rictions :	relatives à la	NATO / OTAN  diffusion All NATO countries Tous les pays de l'OTAN  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTRE NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	er le(s) pays :		Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTECTED B PROTÉGÉ B PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL		
7. b) Release No release r Aucune restr à la diffusion Not releasat à ne pas diff Restricted to Specify cour pays: 7. c) Level of I PROTECTE PROTÈGE A PROTECTE PROTÈGE (CONFIDENTIA)	Canada restrictions / Restrestrictions relative striction relative	rictions :	relatives à la	NATO / OTAN  diffusion All NATO countries Tous les pays de l'OTAN  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précise  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTRE NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL NATO SECRET NATO SECRET	er le(s) pays :		Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL		
7. b) Release No release No release A ne pas diffusion Not releasat À ne pas diffusion Restricted to Specify cour pays: 7. c) Level of I PROTECTE PROTEGE A PROTECTE PROTÈGÈ ( CONFIDENT SECRET	Canada restrictions / Restrestrictions relative striction relative	rictions :	relatives à la	NATO / OTAN  diffusion All NATO countries Tous les pays de l'OTAN  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précise  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTRE NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET COSMIC TOP SECRET	er le(s) pays :		Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED B PROTEGÉ B PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET		
7. b) Release No release r Aucune rest à la diffusion An e pas diff Restricted to Specify cour pays: 7. c) Level of I PROTECTE PROTÈGÈ PROTECTE PROTÈGÈ PROTECTE PROTÈGÈ CONFIDENT	Canada  restrictions / Restrictions riction relative  ple user  : / Limité à : stry(les): / Préciser  information / Nivea D A D B D C D C C TIAL TIEL	rictions :	relatives à la	NATO / OTAN  diffusion All NATO countries Tous les pays de l'OTAN  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précise  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTRE NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL NATO SECRET NATO SECRET	er le(s) pays :		Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Précis pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTECTED B PROTECTED C PROTÉGÉ B PROTECTED C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET		
7. b) Release No release r Aucune restr à la diffusion  Not releasat à ne pas diff Restricted to Specify cour pays: 7. c) Level of 1 PROTECTE PROTEGÉ E PROTECTE PROTEGÉ E PROTECTE PROTEGÉ CONFIDENT SECRET SECRET	Canada  restrictions / Restrictions / Restrictions relative  ple control of the c	rictions :	relatives à la	NATO / OTAN  diffusion All NATO countries Tous les pays de l'OTAN  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précise  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTRE NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET COSMIC TOP SECRET	er le(s) pays :		Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Précis pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET		
7. b) Release No release r Aucune rest à la diffusion Not releasat à ne pas diff Restricted to Specify cour pays: 7. c) Level of I PROTECTE PROTÉGÉ A PROTECTE PROTÉGÉ CONFIDENT CONFIDENT SECRET TOP SECRET	Canada restrictions / Restrictions / Restrictions relative state of the control o	rictions :	relatives à la	NATO / OTAN  diffusion All NATO countries Tous les pays de l'OTAN  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précise  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTRE NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET COSMIC TOP SECRET	er le(s) pays :		Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉCTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET TOP SECRET TRÉS SECRET		
7. b) Release No release No release A ne pas diffusion A ne pas diffusion Restricted to Specify cour pays: 7. c) Level of PROTECTE PROTECTE PROTECTE PROTEGÉ PROTECTE PROTEGÉ CONFIDENT SECRET TOP SECRET TOP SECRET	Canada  restrictions / Restrictions riction relative  ple user  c: / Limité à : atry(les): / Préciser  information / Nivea D A D B D C C C TIAL TIEL  TT (StGINT)	rictions :	relatives à la	NATO / OTAN  diffusion All NATO countries Tous les pays de l'OTAN  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précise  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTRE NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET COSMIC TOP SECRET	er le(s) pays :		Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Précis pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET		
7. b) Release No release r Aucune restr à la diffusion  Not releasat à ne pas diff Restricted to Specify cour pays:  7. c) Level of i PROTECTE PROTÈGÉ E PROTECTE PROTÈGÉ E PROTECTE PROTÈGÉ C CONFIDENT CONFIDENT SECRET TOP SECRE TRÈS SECR	Canada  restrictions / Restrictions riction relative  ple user  c: / Limité à : atry(les): / Préciser  information / Nivea D A D B D C C C TIAL TIEL  TT (StGINT)	rictions :	relatives à la	NATO / OTAN  diffusion All NATO countries Tous les pays de l'OTAN  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précise  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTRE NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET COSMIC TOP SECRET	er le(s) pays :		Foreign / Étranger  No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Précis pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTECTED B PROTÉGÉ B PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET TOP SECRET TOP SECRET		

Sans Class

Canada

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701-207149/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7701-20-7149 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 



Government of Canada

Gouverner du Canada Cr 2t Number / Numèro du contrat W7701-207149 Security Classification / Classification de sécurité Sans Class

PART A (cont	inued) / PARTIE A (suite)	And a transport to the second second
	plier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?	No Yes
	our aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? ate the level of sensitivity:	Non LOui
	native, Indiquer le niveau de sensibilité :	
	piler require access to extremely sensitive INFOSEC Information or assets?	No Yes
Le fournisse	our aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?	Non Oui
Control of the Contro	) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :	
	lumber / Numéro du document : ISONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)	-
	el security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis	
	RELIABILITY STATUS CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRE COTE DE FIABILITÉ CONFIDENTIEL SECRET TRÈS SECRET	
	TOP SECRET- SIGINT NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET COSMIC TO	P SECRET
		ÈS SECRET
	SITE ACCESS ACCES AUX EMPLACEMENTS	
	Special comments:	
4	Commentaires spéciaux :Acces au site RDDC/CEEM Valcartier	
-57		
	NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.	
10 h) \$500 una	REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être l	SECURIOR
	creened personnel be used for portions of the work?  connel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?	Non Yes Non Oui
	ill unscreened personnel be escorted? On DND premises unsersened pirs, may only	No Yes
Dans l'a	firmative, le personnel en question sera-t-il escorté? access public/reception zone	Nor Dui
PART C - SAF	EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE: C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)	
	DN / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS	
	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or	No Yes
premise		Non LOui
CLASSI	isseur sera-t-Il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renselgnements ou des biens PROTÉGÉS et/ou PIÉS?	STATE OF THE OWNER.
	supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Isseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	No Yes
Le louin	Sela-t-it tella de protegor des rensergriaments da des biens Comiscor	Non LOui
PRODUCTIO		
11. c) Will the	production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment	No Yes
occur at	the supplier's site or premises?	Non Oui
Les insta	illations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel	
PHOTE	SE BUOU CLASSIFIE?	
INFORMATIO	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	-
11. d) Will the s	supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED	No Yes
	on or data?	Non LOui
renseign	sseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des ements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	- VALVA - 100-11
	e be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?	No Yes
	a-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence amentale?	Mon LOui
Bontellik		

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité Sans Class Canadä

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701-207149/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-20-7149

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

mta425  $\ensuremath{\mathsf{N}^\circ}$  CCC / CCC No./  $\ensuremath{\mathsf{N}^\circ}$  VME - FMS

DESIGN LAW	
titili sallifar	
NO. AND	
1000	

Government Gouverner of Canada du Canada

't Number / Numero du contrat W7701-207149

Security Classification / Classification de sécurité Sans Class

PART C - (continue	(d) /	PAF	that is	C-	(sui	(e)	1925	700	KATE OF	370	8 958	150	100	FE 36	ST. 18	2513	1500	CE 2123	1000	de la	1030	6335	56160	2000	107013	1213	1000	26565	10000	150000	100000	N 1970	20 TO 10 TO	43000
For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's																																		
site(s) or premises.																																		
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les																																		
niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.																																		
For users completing the form online (via the internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.																																		
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies																																		
dans le tableau récapitulatif,																																		
									SI	JMI	MAR	IY C	HA	RT	1	TA	BL	EAU	RÉC	CAP	ITL	JLA	TIF											
Category		DTECT					CLAS					- 1						NATO											co	MSEC				
Catégorie PROTÉGÉ CLASSIFIÉ																																		
	TOP NATO NATO NATO COSMIC PROTECTED									CONFIDENTIAL SE				To																				
	A	В	C		ONFIDENTIAL		SECRET		RET	SECRET		'	RESTRICTED		CONFIDENTIAL		s	SECRET		TOP		F	PROTE	ROTEGÉ		CON	FIDE	NTIAL	SEC	RET	SECRET			
		1	1		CONFIDENTIEL			1		TRES			DIFFUSION		NATO CONFIDENTIEL		1			COSMIC		A	В	В		CON	IFIDE	NTIEL	1 1		TRE			
			1	1						18	ECRET			TREI		CO	NFIDI	ENTIEL					CRET	1									SECF	Et
Information / Assets Renseignements / Biens			1	1		1			7	T															11	7								$\Box$
Production	-	-	-	11	-	-	+	÷	╡—	+-	H	$\rightarrow$				1	卡	4	+	러	-	1		-	-	╬	-	-	$\vdash$	-	+-	=	-	-
OM A 4 1 1	<u></u>		<u> </u>	1		_	_	_	_	1		_	ļ			_			-	$\sqcup$		Ļ		_		Ш	_	_	$\sqsubseteq$					
(T Media / Support TI	L		Ш				1					- 1	- [																					1 1
IT Link /			1	1			$\neg$	F	7	$\top$		$\neg$	一							$\Box$		Ī				7					17	7		1
Lien électronique		11	]							_									$\perp$	$\Box$	_			_	3	11	_			_				
12. a) Is the descrip																														1		No		Yes
La description	du	trava	ail vi	sé pa	ar la	prė	sen	le L	VEF	15	əst-e	lle c	de n	ıatu	re P	ROT	ÉG	ÈE e	Vou	CL	AS	SIF	IEE?							Į.	$\triangle$	Non		Oui
14 14																					_													
if Yes, classif Dans l'affirma	y tri	ns re	orm	fier I	nno	tatio	ng t	ne	top	ant	on l	non	חוח	the	e are	a er	HILL	led "S	ec	urity	y C	las	SITICA	tion	lán									
« Classification															e	/Gat		3600	21144	B UZ	ms	123 1	case	********	nee									
12. b) Will the docu																														Г		No		TYes
La documenta	tion	ass	ocié	e à la	a pré	aser	nte L	.VE	RS :	ser	a-t-e	lle F	PRC	DTE	GÉE	et/c	) עכ	CLAS	SIF	IÉE'	?									Į,	$\triangle$	Non		Joui
If Yes, classif	as ob-	le f		bu -		****		he	tor		l be	***	- 1-	. Alexander				ted "				lar	altion	elar'		-4.2								
attachments										and	DO	поп	n in	the	e are	aeı	HIL	lea :	ec	urit	y C	las:	silica	uon	an	a n	naı	cate	witi	n				
Dans l'affirma	ative	e. cl	essi	fier I	e pr	ése	ent f	orn	nula	ire	en l	ndic	aua	nt I	e nis	/eau	ı de	sécu	irite	é da	ns	la d	case i	ntitu	ılée									
« Classification	on c	le se	cur	ité »	au	hau	t et	au	bas	du	forr	mul	aire	et	indi	que	rai	I'll y	de	es p	lèc	es	jointe	s (p.	ex.	SE	ECI	RET	ave	C				
des pièces jo																-							-											

Security Classification / Classification de sécurité Sans Class

Canada ...

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701--207149/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7701--20--7149 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

% Id de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# ANNEXE « E »

# FORMULAIRE D'ATTESTATION DU FABRICANT ORIGINAL DE MATÉRIEL (FOM)

Formulaire d'attestation du fabri	icant original de matériel (FOM)							
Ce formulaire vise à confirmer que le fabricant original de matériel (FOM) nommé ci-dessous a autorisé le soumissionnaire nommé ci-dessous à fournir et à maintenir ses produits dans le cadre du contrat attribué à la suite de la demande de soumissions indiquée ci-dessous.								
Nom du constructeur FOM								
Signature du signataire autorisé du FOM								
Nom en caractèr du signataire autorisé du FOM	res d'imprimerie							
Titre en caractèr du signataire autorisé du FOM	res d'imprimerie							
Adresse du signataire autorisé du FOM								
N° de téléphone du signataire autorisé du FOM _								
Nº de télécopieur du signataire autorisé du FOM								
Date de signature								
Numéro de la demande de soumissions								
Nom du soumissionnaire								

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MTA-9-42052 \end{array}$ 

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### ANNEXE 'F'

#### **ACRONYMES**

#### **RPM**

Couramment utilisé pour dire révolution par minute

#### ABEC 7 ou ISO -P4

(America Bearing Engineers Committee) Le plus répandu des standards utilisé aux Etats-Unis. Reconnue par l'Institut ANSI (American National Standards Institute) et accepté par l'ISO (International Organization for Standardization) Tous les roulements à billes sont manufacturés selon certains standards et tolérances. ABEC défini certaines dimensions et caractéristiques. ABEC utilise des tolérances allant de 1à 9 (1 étant le moins précis et 9 le plus précis) Pour une machine-outil de bonne qualité ABEC 7 est celle le plus souvent utilisé pour son installation et ajustement. Pour une machine à très haute révolution (20,00 RPM ou +) ABEC 9 serait la plus souhaitable. ISO-P4 est l'équivalent Européen

#### HP

Horse Power = Puissance délivré par un moteur ou autre système motorisé. Français Cheval Vapeur ou CV

#### **PSI**

Couramment utilisé pour les unités de pression : Pound Square Inch : Français (Livre par pouce carré)

#### ISO 230-2

Norme européenne permettant de vérifier la précision d'une machine outil selon une certaine méthodologie. On peut aussi les comparer à ceux-ci : NMTBA (USA), BSI BS 4656 Part 16 (British), VDI/DGQ 3441 (Allemagne), JIS B 6336-1986 (Japon), and ASME B5.54-92 (USA).

#### Bar

Équivalent de PSI (mesure de pression reconnu internationalement)

## **EIA/ISO**

Langage propre au contrôle numérique reconnu mondialement qui utilise les codes "G" pour définir les parcours d'outil

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### PCMIA, EHTERNET, USB

Différents types de connecteurs utilisés dans le domaine de l'électronique ou informatique

#### **DNC**

En usinage le DNC permet au contrôle de détruire les lignes de programmation des parcours d'usinage une fois qu'elles sont accomplies par la machine. Ceci laisse plus d'espace au contrôle de la machine lors de l'usinage de très long programme

#### TIR

(Total Indicator Reading) En métrologie et dans les domaines qu'elle dessert (comme la fabrication, l'usinage et l'ingénierie), la lecture totale des indicateurs (TIR), également connue sous le nom de mouvement complet d'indicateurs (FIM), est la différence entre les mesures maximales et minimales sur une surface plane, cylindrique ou profilée d'une pièce, montrant sa mesure d'écart par rapport à la planéité, la rotondité (circularité), la cylindricité, la concentricité avec d'autres éléments cylindriques ou des conditions similaires.

 $\,$  N° de l'invitation - Solicitation No.  $\,$  W7701-207149/A  $\,$  N° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-20-7149

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# ANNEXE « G »

# INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen	de l'un des instruments	de paiement électronique
suivants:		

(	) Dépôt direct (national et international) ;
(	) Échange de données informatisées (EDI) ;
(	) Virement télégraphique (international seulement

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7701--207149/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7701--20--7149

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-9-42052

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta425 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

ANNEXE « H »

# LISTE COMPLÈTE DES ADMINISTRATEURS

# AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES INSCRIRE LE NOM COMPLET DES ADMINISTRATEURS EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE